

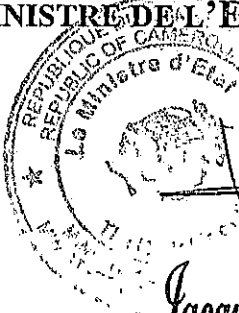
COMMUNIQUE N° 22.10.04/C/MINESUP/SG/DAG DU 18 AVR. 2022.
PORTANT PUBLICATION D'UNE DECISION
DE RESILIATION D'UN MARCHE

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,

En application des dispositions de l'article 181 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le marché n°006/M/MINESUP/COVID-19/CIPM/2020 du 13 avril 2021 passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°026/AONO/MINESUP/CIPM/2020 du 28 septembre 2020 pour l'alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université de Maroua, attribué à la **Société ENTREBATT Sarl**, BP 832 Yaoundé-Bastos pour un montant Toutes Taxes Comprises de 97 734 319 FCFA, est résilié aux torts, frais et risque de la Société.

Yaoundé, le 18 AVR. 2022

MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR


Jacques Fome Ndongo